

S.01.02 — Informations de base – Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.5.0

Observations générales:

Cette section concerne les déclarations d'ouverture, trimestrielles et annuelle demandées aux succursales de pays tiers.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0010/R0010	Nom de l'entreprise de pays tiers	Nom juridique de l'entreprise de pays tiers. Doit être employé de manière cohérente d'une déclaration à l'autre.
C0010/R0020	Pays de l'entreprise de pays tiers	Indiquer le code ISO 3166-1 du pays où l'entreprise de pays tiers a été agréée
C0010/R0030	Nom de la succursale de pays tiers	Nom juridique de la succursale de pays tiers. Doit être employé de manière cohérente d'une déclaration à l'autre.
C0010/R0040	Pays de la succursale de pays tiers	Indiquer le code ISO 3166-1 du pays où la succursale de pays tiers a été agréée
C0010/R0050	Code d'identification de la succursale de pays tiers	Indiquer le code d'identification de la succursale de pays tiers, par ordre de priorité suivant: —identifiant d'entité juridique (LEI); —code d'identification, attribué par l'autorité de contrôle nationale, qui est utilisé sur le marché local
C0010/R0060	Type de code d'identification de la succursale de pays tiers	Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «code d'identification de l'entreprise». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — LEI 2 — Code spécifique
C0010/R0070	Langue de déclaration	Indiquer le code à 2 lettres ISO 639-1 de la langue utilisée pour déclarer les informations
C0010/R0080	Date de déclaration	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de déclaration à l'autorité de contrôle
C0010/R0081	Date de fin d'exercice	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de fin de l'exercice financier de l'entreprise, par exemple "2017-12-31".
C0010/R0090	Date de référence	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) du dernier jour de la période de référence
C0010/R0100	Déclaration régulière/ad hoc	Indiquer si les informations communiquées relèvent d'une déclaration régulière ou ad hoc. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Déclaration régulière 2 — Déclaration ad hoc 3 — Nouvelle communication des modèles S.30 conformément aux instructions du modèle 4 — Communication vide
C0010/R0110	Monnaie de déclaration	Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie utilisée pour les montants monétaires dans chaque déclaration
C0010/R0120	Référentiel comptable	Indiquer le référentiel comptable utilisé pour déclarer les éléments prévus sous S.02.01, évaluation des états financiers. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — L'entreprise utilise les normes internationales d'information financière («IFRS») 2 — L'entreprise utilise un référentiel comptable national (autre que les IFRS)

C0010/R0130	Méthode de calcul du capital de solvabilité requis	Indiquer la méthode utilisée pour calculer le Capital de Solvabilité Requis. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Formule standard 2 — Modèle interne partiel 3 — Modèle interne intégral
C0010/R0140	Utilisation de paramètres propres à l'entreprise	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant des paramètres qui lui sont propres. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de paramètres propres à l'entreprise 2 — Pas d'utilisation de paramètres propres à l'entreprise
C0010/R0150	Fonds cantonnés	Indiquer si l'entreprise déclare son activité par fonds cantonné (RFF). Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Déclaration de l'activité par fonds cantonné 2 — Pas de déclaration de l'activité par fonds cantonné
C0010/R0170	Ajustement égalisateur	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant l'ajustement égalisateur. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de l'ajustement égalisateur 2 — Pas d'utilisation de l'ajustement égalisateur
C0010/R0180	Correction pour volatilité	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant la correction pour volatilité. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de la correction pour volatilité 2 — Pas d'utilisation de la correction pour volatilité
C0010/R0190	Mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant la mesure transitoire sur la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque 2 — Pas d'utilisation de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque
C0010/R0200	Mesure transitoire sur les provisions techniques	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en ayant appliqué la déduction transitoire aux provisions techniques. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques 2 — Pas d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques
C0010/R0210	Première déclaration ou nouvelle déclaration	Indiquer s'il s'agit d'une première déclaration d'informations ou d'une nouvelle déclaration par rapport à une date de référence pour laquelle il y a déjà eu une déclaration. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Première déclaration 2 — Nouvelle déclaration

C0010/R0220	Type de succursale	<p>Identifier le type de succursale déclarante. Choisir impérativement l'une des options suivantes pour identifier l'activité de la succursale:</p> <p>2 — Entreprise vie 3 — Entreprise non-vie 4 — Entreprise exerçant des activités en vie et non-vie — Article 73, paragraphe 2 5 — Entreprise exerçant des activités en vie et non-vie — Article 73, paragraphe 5</p>
C0010/R0250	Exemption de communication d'informations relatives aux OEEC	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Exemption pour les actifs (basée sur l'article 35, paragraphes 6 et 7) 2 – Exemption pour les actifs (basée sur l'externalisation) 3 – Exemption pour les dérivés (basée sur l'article 35, paragraphes 6 et 7) 4 – Exemption pour les dérivés (basée sur l'externalisation) 5 – Exemption pour les actifs et les dérivés (basée sur l'article 35, paragraphes 6 et 7) 6 – Exemption pour les actifs et les dérivés (basée sur l'externalisation) 0 – Pas d'exemption</p>
C0010/R0230	Article 167	<p>Précise si l'article 167 est utilisé ou non. Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – L'article 167 est appliqué 2 – L'article 167 n'est pas appliqué</p>
C0030/R0240	Nom de la succursale	Nom juridique de la succursale de pays tiers couverte par l'article 167.
C0040/R0240	Pays de la succursale	Indiquer le code ISO 3166-1 du pays de chaque succursale de pays tiers couverte par l'article 167.